



Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2007 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille sept , le onze octobre , le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Thiat sous la présidence de Monsieur Thierry SURUN, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 2 octobre 2007

Présents : MM.& Mmes SURUN, NIVARD , BENOT , MASSART , PERROT, MARTEL, FAURY, MARQUIS , PORTAL, DUBOIS-GACHET, DESBORDES, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, SAUMONT , BRAC .

Absents représentés : M BLANC par Mme PESCHER

Absents non représentés : MM BONNIN , ALLARD , GUILLEMAILLE, DIOTON

M. Jean-Pierre ROY a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 17

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts.

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier les statuts adoptés le **28/11/2006** comme suit :

Article 6 :

Groupe de compétences obligatoires :

Pas de modification de la compétence économique

Groupe de compétences optionnelles :

1) Compétence en matière de voirie

Modification du 2^{ème} § : Nouveau libellé :

- Les travaux de déneigement et l'éclairage public de toutes les voies communales classées sont de la compétence des communes.

Avenants aux marchés de la halte garderie

Monsieur le Président rappelle au Conseil de communauté que le montant global des marchés correspondant aux travaux à effectuer, options et avenants passés à ce jour s'élève à 532 026.17€ HT pour un montant de dépenses de travaux approuvés par la communauté de communes en septembre 2005 de 590 527€ H.T.

La commission d'appel d'offres en date du 5 octobre 2007 qui avait pour objet d'examiner les avenants à passer au lot n°1 Terrassement/VRD/Espaces verts pour un montant de 4 341.00€ HT et au lot n° 8 Menuiseries intérieures pour un montant de 2 367.69€ HT.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir débattu, le Conseil de communauté considérant notamment l'impact financier de ces avenants sur le budget global de l'opération et le respect de l'enveloppe budgétaire votée pour les travaux de cette opération décide alors d'autoriser le Président à signer les avenants aux marchés de travaux proposés et tous les actes s'y rapportant.

**✚ Demande de concours financier du Département au titre des CTD 2008.
Renforcement de la VC du Chêne Blanc à St Sornin la Marche**

Le Président communique au Conseil de Communauté un avant projet et un dossier de financement concernant un projet de renforcement de la VC du Chêne Blanc à Saint-Sornin la Marche.

Ces travaux comprennent une remise en état de la chaussée avec reprofilage en amont et en aval du village du Chêne Blanc ainsi que l'aménagement des accotements par la création de fossés.

Le montant des travaux est estimé à 63 417.86€ et celui des frais annexes à 12 680.00€. Le montant global de l'opération est donc estimé à 76 097.86€ H.T. soit 91 013.04€ T.T.C.

Le Conseil de communauté, après délibération accepte l'avant projet dossier de financement établi par les services de l'Équipement et sollicite Madame la Présidente du Conseil Général pour l'inscription de ce projet sur le prochain programme des contrats territoriaux départementaux.

✚ Demande d'inscription de dépenses en section d'investissement

Le Président communique au Conseil de Communauté un état des factures d'équipement du multi accueil. Le mobilier et le matériel nécessaire à l'équipement de cette nouvelle structure comporte beaucoup d'éléments d'un faible montant. Considérant que ces dépenses font partie de l'équipement initial de la structure, le Président propose au Conseil de communauté d'inscrire ces dépenses en section d'investissement.

Le Conseil de communauté, après délibération accepte à l'unanimité d'inscrire les factures de faible montant concernant l'équipement de la halte garderie en section d'investissement.

✚ Virements de crédits – DM2 :

Le Président informe le Conseil de Communauté que certains articles du Budget concernant le programme de la Halte garderie s'avèrent insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer sur le Budget Primitif 2007 les ajustements ci-après :

Diminution des crédits article 2315 – 30 000€

Diminution des crédits article 2313 – 30 000€

Augmentation des crédits article 205 + 1 600€

Augmentation des crédits article 2188 + 58 400€

Le Conseil de Communauté après délibération, accepte les virements de crédits sus indiqués, par 16 voix pour et 1 abstention (JM Faury)

✚ Halte garderie

Le Président informe le conseil de communauté de l'état d'avancement des travaux à la garderie. L'inauguration est prévue pour le 23 octobre 2007.

Le Conseil de communauté décide d'accepter dans la structure des enfants extérieurs à la Communauté de communes, les prix pratiqués pour l'accueil de ces enfants seront majoré de 15%.

La séance est levée. La prochaine réunion aura lieu à Verneuil Moustiers.

Le Président,
Thierry SURUN